

04/2022

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la Commune de REHAINVILLER

Date de la convocation : 21/03/2022
Date de l'affichage : 29/03/2022

Nombre de conseillers en exercice: 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres votants : 15

Transmis au contrôle de légalité le : 29/03/2022

Séance du 28 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt huit mars à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué légalement, s'est réuni salle du foyer socio-culturel, en séance publique, sous la présidence de M. Gérard COINSMANN, Maire

Etaient présents : Gérard COINSMANN, Malik BOULEFRAKH, Anne SZYMCZUK, Christine THOMAS, Daniel PERNOLLET, Michel OUDIN, Pascal DIDIER, Grégory GERARDOT, Anastasia JACQUEY, Martine CHOPLIN, Rolande STAUFFER, Mickaël DIDIERJEAN, Sylvie ZINS et Elise WINGER

Etai(ent) absent(s) excusé(s) : Frédéric BAILLEUX

Etai(ent) absent(s) :

Procuration(s) : Frédéric BAILLEUX a donné procuration à Malik BOULEFRAKH

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme SZYMCZUK Anne

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer

Le compte-rendu et le procès-verbal du 28 février 2022 transmis n'appellent aucune observation.

M. le Maire est sorti pendant le vote des comptes administratifs

N°1 : Finances Locales : Décisions Budgétaires (7.01):

Objet : Approbation du compte administratif du service EAU 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif du service EAU qu'il a établi pour l'année 2021.

	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté 2020		99 379.53		41 169.82
Réalisé	84 248.19	57 173.38	144 847.34	147 781.17
TOTAL	84 248.19	156 552.91	144 847.34	188 950.99

Résultat de clôture de l'exercice 2022		72 304.72		44 103.65
---	--	------------------	--	------------------

Restes à réaliser	2 500.00		/	/
-------------------	----------	--	---	---

Les résultats sont les suivants :

Soit un excédent global de **116 408.37€**

Après que le Maire ait quitté la salle, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. BOULEFRAKH Malik 1^{er} Adjoint :

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif du service eau de l'année 2021.

N°2 : Finances Locales : Décisions Budgétaires (7.01):

Objet : Approbation du compte administratif Commune 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif du service COMMUNE qu'il a établi pour l'année 2021.

Les résultats sont les suivants :

.../... (Suite n°2)

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté 2020	133 600.33			80 0000.00
Réalisé	130 868.99	274 922.39	560 889.04	613 211.12
TOTAL	264 469.32	274 922.39	560 889.04	693 211.12

Résultat de clôture de l'exercice 2021		10 453.07		132 322.08
SIVOM de Gerbeviller				2903.21 €
Restes à réaliser	10 000.00		/	/

Suite à la dissolution du SIVOM de Gerbeviller il convient de prendre en compte l'excédent de fonctionnement de 2903.21€ par arrêté préfectoral du 12.10.2021

Soit un excédent global de **145 678.36 €**

Après que le Maire ait quitté la salle, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. BOULEFRAKH Malik, 1^{er} Adjoint,

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif de la commune de l'année 2021.

N°3 : Finances Locales : Décisions Budgétaires (7.01)

Objet : Approbation des comptes de gestion Commune et Eau 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de la Commune et du service Eau pour l'année 2021
- après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de la Commune et du service Eau pour l'année 2021

➤ **DECLARE** que les Comptes de gestion, dressés par Mme MARTIN Angélique et Mme OLLIER Bénédicte comptables publiques, visés et certifiés par le Maire, n'appellent ni observation ni réserve

➤ **APPROUVE** les Comptes de Gestion du service Eau et de la Commune 2021.

N°4 : Finances Locales : Décisions Budgétaires (7.01):

Objet : Affectation du résultat 2021 au budget communal 2022

Après avoir approuvé le Compte de Gestion et le Compte Administratif de la commune pour l'année 2021,

Considérant que la section de FONCTIONNEMENT présente un excédent de **132 322.08 €**

Considérant que la section de FONCTIONNEMENT du Budget du SIVOM présente un excédent de 2 903.21 € (après répartition entre toutes les communes membres)

Considérant que la section d'INVESTISSEMENT présente un excédent de **10 453.07€**

Considérant que les restes à réaliser présentent un déficit de **10 000€ €**

Sur proposition du Maire,

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, de reporter au Budget Primitif 2021 :

- à l'article R001, en section d'Investissement : **10 453.07 €**
- à l'article 1068 affectation complémentaire du résultat : **95 225.29€**
- à l'article R002, en section de Fonctionnement de **40 000.00€**

N°5 : Finances Locales : Décisions Budgétaires (7.01)
Objet : Affectation du résultat 2021 Budget EAU 2022

Après avoir approuvé le Compte de Gestion et le Compte Administratif du service Eau pour l'année 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que la section d'EXPLOITATION présente un excédent de **44 103.65 €**
Considérant que la section d'INVESTISSEMENT présente un excédent de **72 304.72 €**
Considérant que les restes à réaliser présentent un déficit de **2 500.00€**

Sur proposition du Maire,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de reporter au Budget Primitif 2022 :
 - à l'article R001, en section d'Investissement : **72 304.72 €**
 - à l'article 1068 affectation du résultat : /
 - à l'article R002, en section de Fonctionnement : **44 103.65 €**

N°6 : Finances Locales : Fiscalité (7.2.1)
Objet : Vote des taux des deux taxes 2022

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de délibérer sur les deux taxes locales perçues par la commune : la taxe foncière sur le bâti et le non bâti. Il propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022,
- **VOTE** comme suit les différents taux :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties TFPB **29.01 %**
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâti TFPNB **16.67 %**

N°7 : Finances Locales : Décisions budgétaires (7.1) :
Objet : Vote du budget primitif 2022 Commune

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **VOTE** le budget primitif de la COMMUNE ainsi qu'il suit :

BUDGET PRIMITIF 2022					
		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
COMMUNE	225 818.54	225 818.54	670 508.10	714 938.54	

N°8 : Finances Locales :

Objet : Décisions Budgétaires (7.01) : Vote du budget primitif EAU 2022

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

- **VOTE** le budget primitif du service EAU ainsi qu'il suit :

BUDGET PRIMITIF 2022					
		INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
EAU	128 639.93	128 639.93	133 195.57	133 195.57	

N°9 : Finances Locales : Divers (7.10)

Objet : Tarifs de location de la Broyeuse

M. le Maire indique aux conseillers qu'une broyeuse a été achetée afin que les agents des services techniques puissent broyer les végétaux et ainsi les réutiliser comme paillage dans les massifs des espaces verts.

Il propose d'en faire bénéficier les habitants moyennant un tarif.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

- **FIXE** le tarif de la location de la broyeuse à 40 €/heure (Ce tarif comprend la main d'œuvre et la location de la broyeuse)

N°10 : Libertés publiques : Autres actes réglementaires (6.4) :

Objet : Règlement de cimetière

Monsieur le maire indique qu'il conviendrait de réactualiser le règlement du cimetière. Les modifications mineures concernent notamment les dimensions des concessions.

Monsieur le maire propose de l'adopter.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le règlement du cimetière de Rehainviller et **PRECISE** que le nouveau règlement est applicable à compter du 1er avril 2022.
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer le règlement annexé à la présente délibération.

Délégation du conseil municipal en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

/

Questions et informations diverses

M. OUDIN Michel indique que l'entretien des espaces verts n'est pas fait aux lotissements.

M. le maire indique que les services techniques actuellement travaillent sur le réseau d'eau, ainsi qu'en forêt communale mais que le recrutement d'agent en charge des espaces verts est en cours et que l'entretien des espaces communaux va débuter début avril.

M. GERARDOT Grégory demande quand aura lieu le prochain passage de la balayeuse. M. le maire indique que la CCTLB gère ce service mais que celui-ci devrait bientôt disparaître.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et ans susdits. L'ordre du jour étant épuisé, après lecture faite, les membres présents ont signé le feuillet

N°1 : Finances Locales : Décisions Budgétaires (7.01): Approbation du compte administratif du service EAU 2021

N°2 : Finances Locales : Décisions Budgétaires (7.01): Approbation du compte administratif Commune 2021

N°3 : Finances Locales : Décisions Budgétaires (7.01): Approbation des comptes de gestion Commune et Eau 2021

N°4 : Finances Locales : Décisions Budgétaires (7.01): Affectation du résultat 2021 au budget communal 2022

N°5 : Finances Locales : Décisions Budgétaires (7.01) Affectation du résultat 2021 Budget EAU 2022

N°6 : Finances Locales : Fiscalité (7.2.1) : Vote des taux des deux taxes 2022

N°7 : Finances Locales : Décisions budgétaires (7.1) : Vote du budget primitif 2022 Commune

N°8 : Finances Locales : Décisions Budgétaires (7.01) : Vote du budget primitif EAU 2022

N°9 : Finances Locales : Divers (7.10) : Tarifs de location de la Broyeuse

N°10 : Libertés publiques : Autres actes réglementaires (6.4) : Règlement de cimetière

Gérard COINSMANN, Maire	Malik BOULEFRAKH	Anne SZYMCZUK	Frédéric BAILLEUX a donné procuration à Malik Boulefrakh
Rolande STAUFFER	Martine CHOPLIN	Daniel PERNOLLET	Christine THOMAS
Pascal DIDIER	Sylvie ZINS	Grégory GERARDOT	Mickaël DIDIERJEAN
Elise WINGER	Anastasia JACQUEY	Michel OUDIN	